

moins
de papiers
plus
d'efficacité

devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard

Gouvernance

Huit nouveaux membres ont été élus lors de la dernière Assemblée générale de la CCIIG.

► PAGE 3

Commerce

Gros plan sur un domaine d'activités méconnu, le secteur maritime suisse.

► PAGE 4

Prestation CCIIG

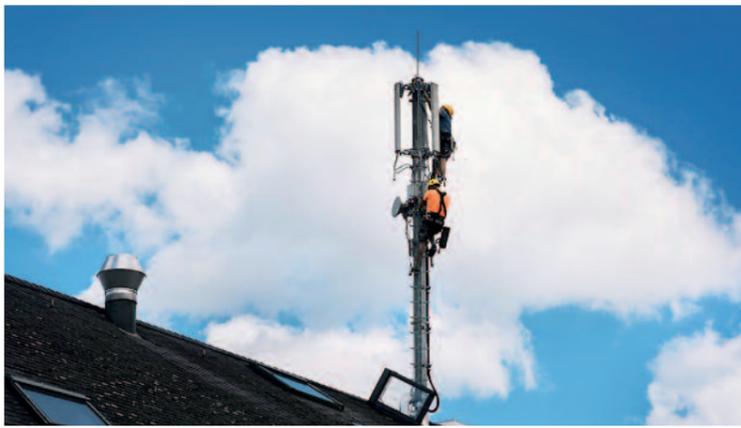
Deuxième volet de la série sur l'intelligence économique : l'émergence de nouveaux risques.

► PAGE 6

TÉLÉCOMMUNICATIONS

5G : Sortir du débat émotionnel

En cette période de semi-confinement et d'utilisation massive du télétravail en raison de la pandémie de coronavirus, le réseau internet est plus que jamais sollicité. Or, la mise en place de la nouvelle norme téléphonique 5G fait l'objet d'une résistance farouche en Suisse, comme en témoignent les moratoires adoptés sur le développement de cette technologie à Genève et dans plusieurs autres cantons. Pas moins de cinq comités élaborent parallèlement des initiatives populaires sur le thème de la 5G. Pourquoi une telle réaction et quelles seraient les conséquences d'un moratoire général de longue durée pour la Suisse ? Éléments de réponse dans ce dossier.



Il faut l'avouer d'emblée : une incertitude demeure quant aux effets et aux risques qui accompagnent la mise en place de cette nouvelle norme technologique. Le risque pour la santé constitue la principale cause de rejet de la part d'une partie de la population et de la classe politique. Sur les réseaux sociaux, le sujet devient omniprésent et les craintes compréhensibles côtoient les théories les plus farfelues, accompagnées de leur lot de *fake news*. La dernière en date : la 5G serait responsable de la pandémie de coronavirus, car la région de Wuhan en est équipée.

Dans le maelström d'informations contradictoires et d'avis tranchés, séparer le bon grain de l'ivraie devient ardu. Il est toutefois indispensable de s'emparer de la question, tant les enjeux qui accompagnent ce débat sont importants.

La 5G, de quoi s'agit-il ?

La 5G est la cinquième génération de connectivité internet mobile. Les

caractéristiques techniques de cette nouvelle génération ont été établies par l'Union internationale des télécommunications (UIT, une agence de l'ONU). Elle devrait théoriquement permettre, par rapport à la 4G, un débit de transmission des données 100 fois plus important, un temps de latence 30 à 50 fois plus court et l'utilisation de 100 fois plus de terminaux. La 5G se décline en deux grandes bandes de fréquences, une bande « standard » de 700 mégahertz (MHz) à 3.8 gigahertz (GHz), et une bande dite « millimétrique » ultra haut-débit autour de 28 GHz.

Pas de réponse claire des experts

Le rapport de la Confédération¹ publié en novembre dernier, qui devait évaluer les risques potentiels liés à cette technologie, n'a apporté que de maigres éléments de réponse. Les experts du groupe de travail « Téléphonie mobile et rayonnement », mis sur pied par le Département fédéral de l'environ-

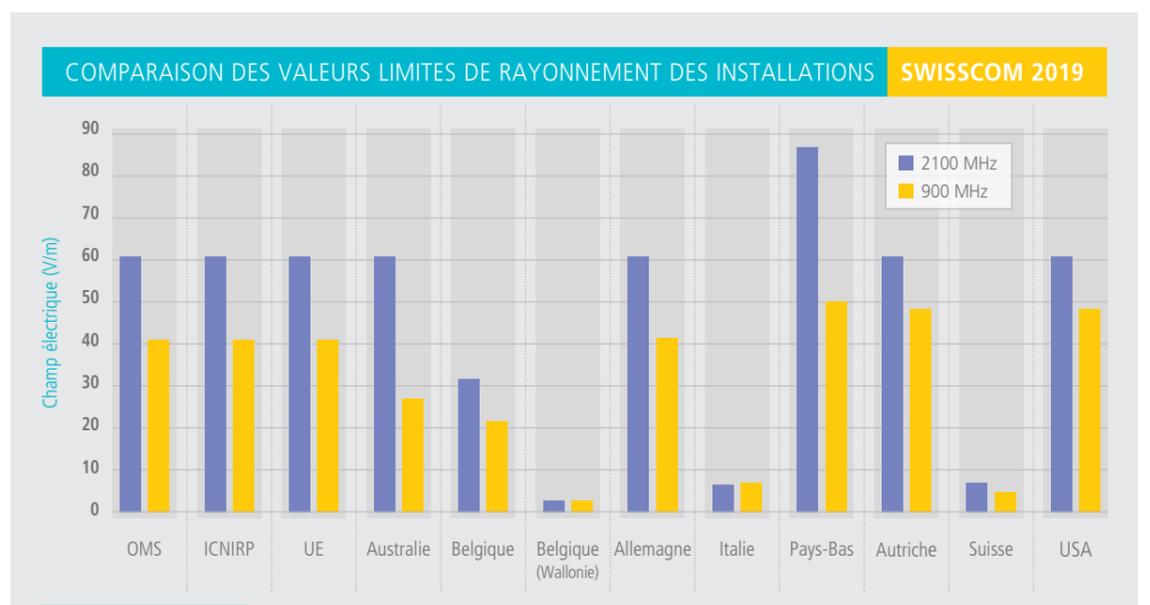
nement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), n'ont en effet pas su s'accorder sur des recommandations claires quant à une éventuelle modification des valeurs limites de rayonnement des antennes.

En Suisse, la valeur limite de rayonnement des installations (antennes) actuellement fixée par l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) se situe entre 4 et 6 volts par mètre (V/m) en fonction de la fréquence, soit une fourchette de valeur dix fois inférieure à celles de l'OMS, fixée entre 39 et 61 V/m. Or, le déploiement complet du réseau 5G dans les prochaines années nécessite soit un relèvement de ce seuil limite, soit la multiplication de nouvelles antennes (ou une combinaison des deux) en

raison de la portée plus courte de la 5G par rapport à la 4G. Les opérateurs sont naturellement plus enclins à un relèvement du seuil limite en raison du coût d'installation des nouvelles antennes, qui avoisine les 300 000 francs par unité. Le rapport du DETEC précise qu'aucun effet sanitaire n'a été prouvé de manière cohérente en dessous des valeurs d'exposition limites (à distinguer des valeurs de rayonnement) en vigueur en Suisse et recommandées par l'OMS, à savoir entre 28 et 61 V/m en fonction de la fréquence. À noter que ces valeurs d'exposition limites sont actuellement loin d'être atteintes, avec une exposition des individus atteignant rarement 1,5 V/m. Toutefois, le risque sanitaire n'est pas totalement exclu malgré l'absence de preuve, d'où la réticence des experts à se prononcer unanime-

ment sur un relèvement des seuils d'exposition et de rayonnement des antennes. Le groupe d'experts a toutefois proposé dans son rapport cinq options, dont le statu quo, et plusieurs propositions de modification de la valeur limite de rayonnement pour les installations.

Dans ce contexte, plusieurs cantons se sont d'ores et déjà prononcés pour un moratoire sur l'installation de nouvelles antennes. C'est le cas des cantons de Genève et de Vaud, où les opérateurs annoncent paradoxalement une couverture du réseau 5G de 90 %. Ceci s'explique par le fait que les moratoires concernent la construction de nouveaux mâts, mais pas la modification des antennes existantes ni les permis de construire déjà alloués avant les moratoires. Cette couverture de 90 % n'est de plus pas celle



SOURCE : www.izmf.de (adapté)

suite page 2

¹Rapport « Téléphonie mobile et rayonnement », publié par le groupe de travail Téléphonie mobile et rayonnement sur mandat du DETEC, 18 novembre 2019, <https://tinyurl.com/rayonnementDETEC>

VINCENT SUBILIA
Directeur général



Merci de votre confiance !

De tout mal sort un bien, prétend le dicton populaire, la CCIG veut y croire. Mais c'est un fait : la crise sanitaire que l'économie mondiale, a fortiori genevoise, est en train de vivre a donné un coup d'arrêt brutal à tous les secteurs d'activité, sans exception. La plupart des entrepreneurs s'en sortiront tant bien que mal, d'autres peut-être pas.

Il était donc d'autant plus important pour nous de venir appuyer nos 2500 entreprises membres durant cette période troublée. Plus que jamais, la Chambre de commerce croit aux vertus de la communauté d'intérêts. En attestent les récents lancements de la carte de Membre et de la place de marché virtuelle à laquelle elle donne accès et sur laquelle nos adhérents peuvent proposer et bénéficier d'offres de toutes sortes. La refonte du site internet www.ccig.ch s'est en outre accompagnée d'une application pour smartphones qui permet d'avoir la CCIG « dans sa poche ». Gratuite et ouverte à tous, elle permet d'avoir toujours l'actualité à portée de main et d'accéder à la place de marché commune.

Mais ce n'est pas tout. Dans ce contexte de pandémie, deux nouveaux services ont vu le jour courant mai : la Cellule d'Accompagnement au Déconfinement et à la Reprise des Entreprises (CADRE) et le concept « de patron à patron » (voir page 5). Le premier a pour but de conseiller les entreprises qui sont dans le doute quant à la mise en œuvre de leur plan de protection, requis par les autorités. Au travers du second service, des dirigeants d'entreprises expérimentés se mettent bénévolement au service de patrons de PME pour échanger sur tel ou tel problème de gestion d'entreprise.

Les témoignages que nous avons reçus sur l'un ou l'autre des services lors de ce semi-confinement nous disent que nous sommes dans la cible. Ils attestent de la confiance que les actions entreprises par la Chambre de commerce pendant cette période de crise ont su générer.

La CCIG continuera donc d'actionner l'agilité et l'innovation, ces deux qualités essentielles pour se sortir des situations compliquées, car la confiance se mérite au quotidien.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ►

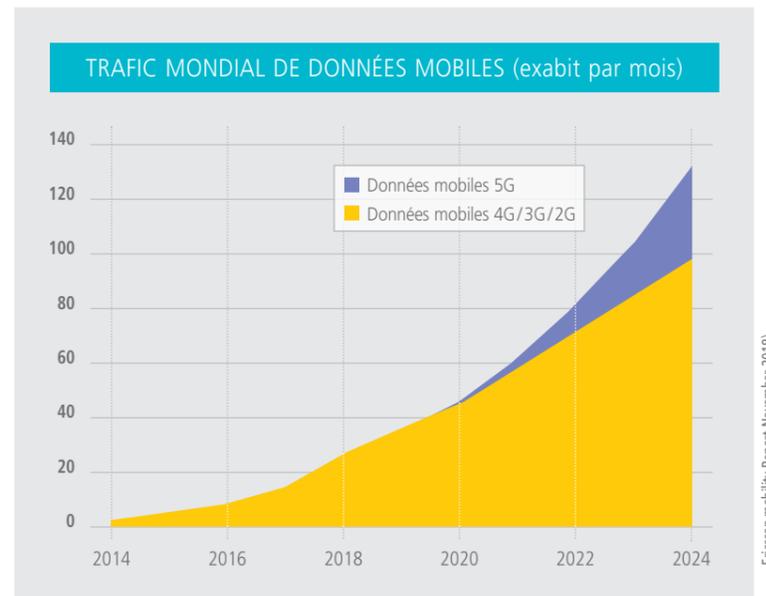
de la vraie 5G dite « ultra-rapide » ou « millimétrique ». Il s'agit de la 5G dite « de base », qui s'appuie en réalité sur le réseau existant 4G+. Le degré de couverture de la 5G dite « ultra-rapide » est pour l'heure très restreint, faute d'installations suffisantes. C'est en particulier autour de ce réseau que se cristallisent les tensions.

Le 22 avril 2020, le Conseil fédéral a déclaré dans un communiqué de presse² avoir chargé le DETEC de réaliser des mesures d'essai afin de déterminer de manière transparente l'exposition effective de la population due aux nouvelles antennes adaptatives, qui transmettent les signaux de manière ciblée en direction de l'utilisateur. À l'heure actuelle, le Conseil fédéral entend maintenir les valeurs limites de rayonnement des installations entre 4 et 6 V/m en raison de l'absence de recommandation claire en la matière de la part du groupe de travail « Téléphonie mobile et rayonnement ».

Une technologie aux multiples applications

Les bénéfices potentiels de ce nouveau réseau sont nombreux et certaines possibilités ne demandent qu'à être découvertes. La 5G permettra de surfer plus rapidement et offre de surcroît une multitude d'autres applications possibles telles que la mise en relation d'objets connectés (assistants personnels robotisés ou véhicules autonomes notamment). Les tests menés sur les voitures autonomes démontrent en effet que le réseau actuel n'est pas à même de supporter l'interconnectivité des machines, indispensable à une régulation optimale du trafic. Des applications sont également envisagées dans le secteur industriel ou de la santé. Comme lors de toute avancée majeure, il s'agira de s'adapter rapidement et de tirer profit de la myriade d'opportunités qui s'offriront aux entrepreneurs.

Mais quels seraient les effets d'un éventuel moratoire complet et durable sur cette nouvelle technologie ? Avenir Suisse, dans une analyse publiée début avril³, a évalué quelles auraient été les conséquences d'un moratoire sur les générations de réseau précédentes comme la 3G et conclu qu'un véritable isolement technologique du pays en aurait résulté. Dans ce scénario, pas de WhatsApp ni de Google Maps sur les smartphones (sur lesquels il est impossible de surfer) ; les SMS coûtent



tent toujours 20 centimes l'unité, tandis que le reste du monde communique sur des messageries en ligne ; toute l'économie est handicapée face à la concurrence internationale et il est impossible de répondre aux e-mails en déplacement ou de développer le secteur des hautes technologies. Les conséquences imaginables sont donc considérables. Dans le cas de la 5G, il est à l'heure actuelle impossible de prédire les bouleversements que pourrait apporter cette technologie dans notre vie quotidienne, mais l'exercice mené par Avenir Suisse permet d'imaginer les conséquences potentielles d'un moratoire.

Le monde assiste aujourd'hui à une course à l'installation de ce nouveau réseau. La Suisse est actuellement très bien positionnée en comparaison internationale avec la première étape qu'a constituée la couverture quasi complète du territoire par le réseau 5G « de base ». Les Etats-Unis, la Corée du Sud et la Chine ont également investi tôt et massivement dans cette technologie. Toutefois, la position de fer de lance qu'occupe la Suisse est remise en question par l'intervention des cantons, alors même que les télécommunications sont juridiquement du ressort de la Confédération. Plusieurs projets d'initiatives populaires ou parlementaires souhaitant diminuer encore davantage les seuils limites de rayonnement sont également en cours de lancement. Le réseau actuel, mis à rude épreuve pendant la crise du coronavirus, ne sera pas à même de supporter les besoins futurs de nos sociétés dans quelques années.

Même s'il est vrai que le réseau 4G est à ce jour suffisant, y compris dans les circonstances exceptionnelles actuelles, qu'en serait-il si le pays n'était pas passé de la 3G à la 4G ? Avec l'introduction du smart-

phone, l'utilisation de l'Internet mobile a augmenté de façon exponentielle. En Suisse, ces dernières années, le volume du trafic de données a doublé tous les 12 à 18 mois. Les prévisions suivantes, reprises dans le rapport publié par le DETEC, montrent comment cette croissance se poursuivra au cours des années à venir.

Rester dans la course

Se fermer à ce développement pourrait ainsi avoir des conséquences extrêmement importantes dans le contexte de concurrence internationale féroce dans lequel la Suisse évolue. Les secteurs à haute valeur ajoutée tels que la haute technologie et l'industrie pharmaceutique seraient fortement désavantagés et pourraient envisager une délocalisation afin de bénéficier de conditions cadre plus favorables. Dès lors, accompagner la mise en place de la 5G avec un suivi rigoureux et un approfondissement de son impact devrait être une priorité pour le gouvernement.

Bien que des inquiétudes vis-à-vis de la 5G soient tout à fait compréhensibles, il paraît indispensable de prendre en considération les probabilités d'un risque réel pour la santé. Les experts suisses s'accordent sur l'absence de preuves scientifiques sur l'éventuelle nocivité d'une augmentation du seuil de rayonnement. Le principe de précaution ne doit pas être balayé, mais une pesée d'intérêts doit être effectuée. Il faut pour ce faire prendre en compte la très faible probabilité d'un risque réel en vertu des connaissances actuelles. Il s'agit également de tenter de se dégager du champ émotionnel dans lequel ce débat s'est emporté et de revenir à une analyse rationnelle, au-delà de la foire d'empoigne entre réfractaires paranoïaques et progressistes béats. ■

Une Maison de l'économie dynamique



La nouvelle signalétique du 4, boulevard du Théâtre témoigne de la richesse de la vie associative qui s'y déroule. La Maison de l'économie abrite, en sus de la CCIG, la section genevoise de la Chambre de Commerce Suisse-Chine, le CCI, SCAI, l'ASA, l'Alliance des Chambres de commerce suisses et la CSMC.

²Office fédéral de l'environnement, « Téléphonie mobile et 5G : Le Conseil fédéral décide de la suite de la procédure », 22 avril 2020, <https://tinyurl.com/yaase5o5>

³Avenir Suisse, Ce qu'un moratoire sur la 5G signifierait pour la Suisse, Jürg Müller et Basil Ammann, avril 2020, <https://tinyurl.com/y7bs7ta4>

GOUVERNANCE DE LA CCIG

De nouvelles forces vives

La récente Assemblée générale de la CCIG a permis de désigner huit nouveaux membres dans ses organes dirigeants que sont le Comité et le Conseil économique.



Le **Comité**, composé de huit membres maximum, a pour fonction d'exercer la haute direction de la CCIG. Isabelle Harsch, CEO d'Henri Harsch HH SA, y a été élue lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2020. Deux questions lui ont été posées :

A Comment imaginez-vous la CCIG dans 10 ans ?

Je la vois évoluer en harmonie avec ses Membres, afin de toujours être en adéquation avec leurs besoins. Un des axes sera notamment d'enrichir la gamme de services à proposer aux Membres pour les accompagner dans la transition digitale.

B Quelles sont pour vous les deux priorités de la CCIG ?

En temps normal, je pense que la mission première de la Chambre est de défendre une économie genevoise forte et prospère, en se battant pour conserver des conditions-cadres favorables au développement des affaires, tout en ayant à l'esprit les enjeux importants du développement durable. Dans le contexte du coronavirus, sa priorité est d'être le porte-parole des entreprises auprès des autorités pour leur permettre de recevoir les aides nécessaires à leur survie. Elle aide aussi beaucoup d'entreprises sur le plan administratif en répondant rapidement et de manière pragmatique à leurs questions dans la gestion de la crise.

Le **Conseil économique**, composé de 25 membres maximum, a pour vocation d'être un groupe de réflexion sur l'avenir de l'économie genevoise et suisse. Sept nouveaux membres ont été élus lors de la dernière Assemblée générale. À noter que Frédéric Gisiger et Jean-Marc Salina l'ont quitté et que Fabrice Eggly, qui a rejoint m3, représente désormais le secteur de l'immobilier, hôtellerie, restauration. Deux questions ont été posées aux nouveaux membres :

A À travers votre participation au Conseil économique, que souhaitez-vous apporter ?

B Quel est le thème ou l'initiative qui vous tient à cœur et que vous souhaiteriez voir défendre par la CCIG ?



Xavier PATRY

directeur général,
Union Maraîchère de
Genève (agriculture,
secteur primaire)

A Mon but est d'apporter, au travers de mon expérience à la fois internationale et multiculturelle d'une part, profondément genevoise et ancrée dans notre terroir de l'autre, une vision dynamique, entrepreneuriale et tournée vers la collaboration et la coopération. L'intention est de représenter et de défendre l'agriculture genevoise en général et l'ensemble des secteurs économiques de notre canton.

B La mise en avant et la priorisation de la production locale, pour l'agriculture ou le reste des activités genevoises, est indispensable. Le respect de la libre concurrence est aussi primordial. Mais une communication active sur l'importance d'une production de proximité, avec les challenges, complications, coûts supplémentaires auxquels les acteurs locaux font face, doit être mise en place.



Valérie PICTET BENOIT

directrice, FIDEPAR SA
(fiduciaires)

A Dans mon activité professionnelle au service des PME, j'accompagne les sociétés venant de secteurs variés à différents stades de leur existence ; cette expérience en fiduciaire m'a permis d'acquérir une vue d'ensemble de leurs besoins. Je souhaiterais donc apporter une vision généraliste de ces composants essentiels du tissu économique genevois. C'est une période où, plus que jamais, leur voix doit être entendue. Par ailleurs, travaillant avec des prestataires et clients dans de nombreux pays, je souhaite contribuer au maintien d'une Genève internationale forte.

B Je suis attachée en particulier aux mesures permettant à Genève et à la Suisse de maintenir une attractivité fiscale ; et dans un autre registre les mesures visant à faciliter la conciliation entre vie

professionnelle et vie familiale, ce qui reste un défi majeur pour de nombreuses femmes. Cependant, l'un des sujets qui me tient cœur est le maintien des bilatérales entre la Suisse et l'UE, notre principal partenaire économique ; ces accords, négociés avec brio par la Suisse, sont essentiels à sa prospérité.



Marie BARBIÈRE-MUELLER

responsable Stratégie,
Société Privée de
Gérance SA
(immobilier)

A Au sein du Conseil économique, j'espère pouvoir apporter ma « pierre à l'édifice » en matière de développement durable. Je suis persuadée que le développement et la viabilité économique sont des prérequis pour faire aboutir des projets sociaux et/ou environnementaux. Par conséquent, il faudra œuvrer pour revitaliser notre tissu économique, une fois la pandémie de Covid-19 passée.

B Deux grands thèmes me viennent à l'esprit : la réduction de l'im-

pact CO₂ du parc immobilier genevois à travers le benchmarking et l'intelligence artificielle; l'attractivité de Genève en lien avec la fiscalité, et plus particulièrement la fiscalité immobilière.



Christèle HISS HOLLIGER

Equity Partner,
Head of Human
Resources (Pictet
Wealth Management),
Banque Pictet &
Cie SA (banques,
finance, fintech)

A Je souhaite d'une part apporter mon énergie et mes connaissances à une institution qui milite pour des valeurs de réussite et de solidarité que je partage. Et, d'autre part, représenter les intérêts du secteur des banques privées, qui sont des employeurs importants du canton.

B La crise que nous traversons agit comme un accélérateur d'un mouvement déjà bien enclenché, celui d'une plus grande digitalisation de nos métiers. Le *Future of Work* crée des défis, mais aussi de fantastiques opportunités, et je souhaite que Genève puisse continuer à offrir des conditions cadres favorables aux entreprises dans ce contexte.



Pierre-Alain L'HÔTE

administrateur
délégué, PRELCO SA;
président, Fédération
genevoise des métiers
du bâtiment
(construction)

A Je souhaite apporter le point de vue et la sensibilité de la construction au sein de la CCIG, en particulier ma longue expérience (au sein des commissions paritaires et de la juridiction des prud'hommes) du partenariat social très vivace, pour ne pas dire remuant, dans notre branche. Il m'importe également de défendre avec cohérence sur le plan politique les thèmes de prédilection de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB), que je préside, à savoir l'aménagement du territoire et la mobilité, ainsi que tout ce qui touche aux conditions cadre de l'économie et à la vie des PME locales.

B Améliorer l'image de marque des entreprises genevoises auprès du grand public. Elles ont non seulement vocation à développer leur activité économique afin de pourvoir des emplois durables et bien rémunérés, mais elles doivent aussi être perçues comme des lieux d'épanouissement personnel qui valorisent les carrières et offrent des opportunités de formations variées. Nos entreprises remplissent un rôle social et citoyen essentiel dans un environnement économique fortement concurrentiel. Elles ont besoin du soutien des autorités et de la population.



Carole NACHBAUER

responsable Clientèle
PME Genève, Credit
Suisse (Suisse) SA
(banques, finances,
fintech)

A Une autre vision de la banque, transparente, ouverte, travaillant en partenariat avec ses clients.

B Aucun en particulier. Tout ce qui touche à l'entrepreneuriat m'intéresse.



Olivier STRAUB

Group Government
Affairs Officer,
MSC Group
(multinationales)

A Personnellement, j'espère apporter la vision des multinationales aux discussions de ce comité.

B Le thème que je souhaiterais défendre est celui des enseignements de la crise actuelle afin que l'après ne soit pas le même ou pire que l'avant, mais une société plus respectueuse de l'humanité. Des discussions sur l'impact environnemental de l'économie, les interactions sociales et l'évolution des libertés publiques au sein de nos entreprises devraient à mon avis être menées. ■

Pour retrouver la liste complète des membres du Comité et du Conseil économique de la CCIG : www.ccig.ch/Portrait/Organisation

SHIPPING

La Suisse, un pays de « marins » ?

Récemment nommé au Conseil économique de la CCIG, Olivier Straub, Group Government Affairs Officer de MSC Group, a répondu à quelques questions sur le shipping, domaine méconnu quoiqu'important en Suisse également.



Le fret aérien ne transporte que peu de volume.

Pourquoi et comment la Suisse a-t-elle développé son secteur maritime ?

Contrairement aux idées reçues, la Suisse entretient une relation historique avec la mer. Elle a développé, après la Deuxième Guerre Mondiale, une flotte sous pavillon suisse afin d'assurer l'approvisionnement du pays en cas de conflit. Par la suite, de nouveaux opérateurs se sont installés en Suisse en raison de la proximité avec l'activité de trading. Dans ce cadre, la Loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse a été adoptée en 1953.

Mais la voix de la Suisse compte-t-elle vraiment dans ce domaine ?

Oui, car désormais le pays a une vraie représentativité dans le secteur étant notamment membre de l'IMO (International Maritime Organization). Il a ratifié de nombreuses conventions internationales. La Swiss Shipowners Association, association représentative du secteur, est membre de l'ICS (International Chamber of Shipping) et du BIMCO (Baltic and International Maritime Council). L'industrie maritime helvétique occupe désormais le 5^e rang européen et le 11^e mondial.

Que représente le secteur maritime actuellement en Suisse ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 50 sociétés établies dans 12 cantons opèrent près de 900 navires, emploient plus de 2000 employés directs dans le pays. La contribution au PIB est de l'ordre de 0,4 %.

Comment les marchandises acheminées par mer parviennent-elles jusqu'à nos frontières ?

Elles arrivent de plusieurs façons : par bateau au nord grâce à des barges reliant le port de Bâle, qui possède un statut de port maritime ; par train et par route au sud, en provenance des ports méditerranéens. En proportion,

Quels sont les défis de ce secteur ?

Au niveau global, le transport maritime est le moyen de transport le moins polluant, mais les efforts pour réduire l'impact environnemental sont continus. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les carburants sont à faible taux de soufre. Les eaux de ballast sont traitées pour éviter le transfert d'espèces invasives. Des dispositifs sont mis en place afin de limiter la pollution sonore sous-marine protégeant la faune...

En outre, en Suisse, des discussions sont en cours afin de rétablir la compétitivité nationale pour le secteur. Le régime fiscal devrait être revu avec l'instauration d'une taxe au tonnage. L'environnement juridique doit aussi être actualisé. Ces éléments sont indispensables pour permettre aux sociétés suisses de faire face à une concurrence forte et parfois déloyale.

Quels sont les effets de la crise sanitaire actuelle sur les flux commerciaux ?

Quatre mois après le début de la crise, le secteur est d'ores et déjà fortement impacté : baisse significative des volumes transportés, arrêt partiel voire complet des flottes en fonction de la nature des navires. L'impact définitif réel de la crise sanitaire est difficile à estimer à l'heure actuelle, mais il est probable que cette crise économique, qui en a découlé, soit plus grave que le krach de 2008 ou la Grande Dépression de 1929. Nous n'assistons pas à un phénomène conjoncturel mais structurel, cette période ayant des répercussions profondes en termes industriels, sociaux, environnementaux. Malgré cela, je préfère rester optimiste et faire référence à Churchill : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. » ■

CONSULTATIONS

Armes, impôts et rentes en consultation

Lorsque le Conseil fédéral prépare ou révisé une loi d'envergure, les cantons, les partis politiques et les associations faitières sont consultés sur la pertinence du projet. La CCIG répond directement à de nombreuses consultations, en particulier à celles touchant l'une des conditions cadre dont elle s'occupe. Pour ce faire, elle propose à ses Membres de lui faire parvenir leurs commentaires, qui sont alors intégrés à la prise de position de la CCIG.

Modification de la Loi fédérale sur le matériel de guerre

Le Conseil fédéral récemment a mis en consultation une modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) qui tient lieu de contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) ».

L'initiative prévoit que les exportations de matériel de guerre dans des pays qui violent systématiquement et gravement les droits de l'homme ne seraient plus autorisées, indépendamment du fait que le matériel de guerre en question puisse servir ou non à commettre de telles violations. Le Conseil fédéral estime que cette initiative va trop loin et a décidé de lui opposer un contre-projet indirect constitué de deux variantes.

La première prévoit d'inscrire les critères d'autorisation de l'art. 5 de l'ordonnance sur le matériel de guerre dans la loi. Elle comprend également une disposition qui habilite le Conseil fédéral à déroger, dans certains cas très particuliers, aux critères d'autorisation fixés par la loi. La seconde variante propose elle aussi d'inscrire les critères d'autorisation de l'art. 5 OMG au niveau de la loi, mais sans l'exception de

l'art. 5, al. 4, OMG (violations des droits de l'homme) ni la disposition habilitant le Conseil fédéral à déroger aux critères lorsque des circonstances extraordinaires le justifient.

Afin de lui permettre de représenter au mieux les intérêts et préoccupations des entreprises, la CCIG invite les Membres intéressés par cette thématique à transmettre leurs commentaires à Karin Byland, responsable de projets, à l'adresse suivante : k.byland@ccig.ch, d'ici au mardi 16 juin 2020.

La documentation se trouve sur le site de la Confédération : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pdependent.html#DEFRI

Révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

Le Conseil fédéral a ouvert le 3 avril dernier une procédure de consultation sur l'avant-projet de révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. Le projet a pour but de réformer l'impôt anticipé en rendant ce dernier fondé sur le principe de l'agent payeur domicilié en Suisse et en supprimant le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses. Le principe de l'agent payeur prévoit que ce soit non plus le débiteur (p. ex. une société qui émet une obligation et verse les intérêts) qui prélève l'impôt anticipé, mais l'agent payeur de l'investisseur (p. ex. une banque auprès de laquelle l'investisseur a déposé l'obligation).

L'objectif de cette révision est de valoriser le marché suisse des capitaux, et de combler les lacunes de l'impôt anticipé pour ce qui est de sa fonction de garantie. Pour mémoire, la CCIG soutient la suppression du prélèvement des 35 % d'impôt anticipé pour les personnes physiques et morales étrangères ainsi que pour les entreprises suisses.

Les Membres de la CCIG sont invités à faire parvenir leurs remarques par courriel à Mohamed Atiek, responsable de projets, à l'adresse suivante : m.atiek@ccig.ch, d'ici au 20 juin 2020 afin de contribuer à l'élaboration de la réponse de la CCIG.

La documentation se trouve sur le site de la Confédération : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pdependent.html#DFF>

Révision de la loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires

Le Conseil fédéral a ouvert le 3 avril 2020 une procédure de consultation sur l'avant-projet de révision de la loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires (mise en œuvre de la motion 12.3814).

Le projet a pour but de flexibiliser la part imposable des revenus de rentes viagères et de l'adapter aux conditions de placement.

L'objectif de cette révision étant d'éviter la surimposition des rentes viagères que nous connaissons aujourd'hui à un taux de 40%. ■

Les Membres de la CCIG sont invités à faire parvenir leurs remarques par courriel à Mohamed Atiek, responsable de projets, à l'adresse suivante : m.atiek@ccig.ch, d'ici au 20 juin 2020 afin de contribuer à l'élaboration de la réponse de la CCIG.

La documentation se trouve sur le site de la Confédération : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pdependent.html#DFF>

“Parlons économie”

Un rendez-vous dédié à l'économie et aux entreprises genevoises

tous les jeudis de 14h à 15h sur RADIO LAC



FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Gare à la spirale de l'endettement de crise



Les intervenants au troisième webinaire du cycle « Les entreprises face au Covid-19 », organisé par la CCIG et Loyco, ont évoqué la thématique « Cash et endettement à taux zéro ».

Les entreprises disposent de différentes solutions de financement pour faire face à la crise actuelle. Mais ces apports de liquidités comportent aussi des risques d'endettement qu'il vaut mieux savoir soupeser avant de se lancer tête baissée. Le paquet de mesures entré en vigueur le 26 mars dernier, conformément à l'ordonnance d'urgence, comprend deux types de crédits-relais aux entreprises, octroyés jusqu'à hauteur de 10 % du chiffre d'affaires (ou 20 millions de francs au maximum) et d'une durée plafond de 60 mois. Il s'agit du « Crédit Covid-19 », pour des montants jusqu'à 500 000 francs

par entreprise, entièrement garantis par la Confédération et à taux zéro, et du « Crédit Covid-19 Plus » pour des montants de 500 000 francs à 20 millions. Ces derniers sont cautionnés pour 85 % par la Confédération au taux d'intérêt actuel de 0,5 %. Seule condition préalable à l'octroi : une évaluation de solvabilité par la banque. Pour les 15 % restants, le taux d'intérêt est calculé individuellement, en fonction du risque. Si le premier type de crédit-relais constitue la quasi-totalité des demandes, il ne pèse que pour 37 % de la valeur débloquée, prouvant le besoin de liquidités des petits acteurs.

Des aides ponctuelles et ciblées

« En tout état de cause, l'allocation provenant des crédits cautionnés par Berne est claire, relève Carole Nachbauer, responsable clientèle

PME Genève au Credit Suisse et nouvelle membre du Conseil économique de la CCIG. Il s'agit de pallier rapidement le manque de trésorerie engendré par le coronavirus, respectivement l'arrêt ou la baisse d'activité, mais en aucun cas de réaliser des investissements non urgents. Même si nous ne pouvons jamais rien exclure, nous estimons le risque de fraudes faible ». Un entrepreneur triche s'il contracte un crédit sachant qu'il n'y a pas droit, qu'il est en faillite ou en sur-sis concordataire au moment du dépôt ou encore s'il demande un crédit parallèlement dans plusieurs établissements. Il peut même se voir exposer à des poursuites pénales.

« LORS D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT, MIEUX VAUT SE PROJETER À LONG TERME CAR UNE SECONDE SOLLICITATION N'EST PAS AUTORISÉE »

De façon générale, il est judicieux d'assurer la liquidité de l'entreprise, car la trésorerie constitue son oxygène. « Lors d'une demande de crédit Covid-19, poursuit Carole Nachbauer, mieux vaut être réaliste et se projeter à plus long terme afin de formuler une demande suffisante ». Une seconde sollicitation visant à augmenter le montant déjà obtenu n'est en effet pas autorisée ! L'argent frais mis à disposition doit

donc servir uniquement comme crédit-relais pour l'épisode actuel et non à payer des arriérés.

Mais qu'en est-il des aides financières octroyées, au plan fédéral, aux jeunes entreprises, sans véritable chiffre d'affaires ? Une réglementation spécifique s'applique aux start-up créées après 2019 : un triplement des comptes annualisés est prévu pour parvenir au seuil de 10 % du chiffre d'affaires. Quant aux primo-entreprises exclues du plan, un autre programme leur est désormais destiné : la Confédération se porte caution à hauteur de 65 %, contre 35 % pour le canton concerné. Enfin, les associations ne sont pas exclues des aides pour autant qu'elles entrent dans les mêmes critères que les entreprises standards.

Être prudent, mais pas trop

Est-ce pour autant un bon réflexe de demander des prêts par précaution ? « Oui, c'est plutôt une bonne démarche, estime Véronique Pennone, de Loyco, mais il faut au préalable poser une réflexion sur ses vrais besoins. Et mieux vaut penser aux restrictions diverses imposées en cas de crédit Covid : si elles ne peuvent être respectées, il est alors plus prudent de ne pas y souscrire ». Car

rien n'oblige d'utiliser ces fonds, on peut les restituer sans gros risque. « La tentation est grande, dans une période d'incertitude, d'avoir recours à des prêts préventifs, explique à son tour Denis Boivin, directeur ligne produits Fiscalité & Droit de BDO. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'un crédit n'est pas octroyé à fonds perdu et qu'il doit être remboursé dans un délai de cinq ans. Par ailleurs, le taux d'intérêt standard de 0 % est limité à un an ». Autre point à prendre en compte : la somme octroyée ne peut pas servir à de nouveaux investissements. Et il existe aussi de fortes restrictions dans la distribution de dividendes et de remboursement des dettes. « Les bénéficiaires futurs d'une filiale ne pourront pas être transférés à la société mère. Par conséquent, le service de la dette n'est pas possible auprès de cette dernière pendant cette période », conclut Denis Boivin.

Le délai cadre de l'ordonnance Covid court encore jusqu'au 30 juillet (à moins qu'il ne soit encore prolongé). Et, même si l'afflux des demandes a été impressionnant les premiers jours du semi-confinement, il y aura de l'argent pour tous ceux qui ont une demande justifiée, assurent les spécialistes. ■

Ce webinaire ainsi que tous ceux de la série peuvent être consultés sur le site <https://tinyurl.com/webinaires-Loyco>

AU SERVICE DES MEMBRES

Accompagnement concret et immédiat

L'épidémie de Covid-19 a poussé la CCIG à créer deux nouveaux services destinés aux entreprises membres. Le premier concerne la reprise des activités économique, le second un échange entre patrons.

Un CADRE pour accompagner la réouverture

La reprise de l'activité économique nécessite un aménagement particulier de l'environnement de travail. Afin qu'elle puisse se réaliser de manière sereine, tant pour les employés que les employeurs, ainsi que dans le respect des prescriptions sanitaires édictées par les autorités, la CCIG et Hirslanden Clinique La Colline et Clinique des Grangettes, en collaboration avec Ecoservices, le groupe SGS et

Unisanté, ont mis sur pied une Cellule d'Accompagnement au Déconfinement et à la Reprise des Entreprises (CADRE).

Cette Cellule d'Accompagnement est destinée aux entreprises membres de la CCIG intéressées à optimiser leurs conditions de travail en vue de la reprise, afin de protéger tant les collaborateurs des sociétés que leurs visiteurs. Cet accompagnement est complémentaire à la

mise en œuvre – obligatoire – des plans de protection standard et de branche.

Un formulaire permet à l'entrepreneur intéressé de contacter CADRE. Les questions simples reçoivent une réponse écrite, les plus complexes sont traitées par un groupe d'experts. La démarche est gratuite pour les Membres de la CCIG et un émolument de CHF 100.- est perçu pour les autres entreprises.

Cas pratique

Une PME artisanale songe à faire revenir travailler dans un même local huit collaborateurs. En a-t-elle le droit ? Et si oui, dans quelles conditions ? Au travers du formulaire CADRE, elle a décrit sa situation en quelques mots, permettant à la CCIG de lui apporter une réponse précise et des solutions adaptées à sa requête.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : www.ccig.ch/cadre

De patron à patron : un service novateur

Intitulée « De patron à patron », cette initiative solidaire vise à apporter gratuitement aux Membres de la CCIG du conseil personnalisé grâce à la participation volontaire de dirigeants d'entreprises prêts à donner de leur temps. Elle propose un échange confidentiel et transparent, sans démarche commerciale, avec un pair qui bénéficie d'une expérience éprouvée dans un domaine d'activités. En cette période difficile pour les entreprises, nombreux en effet sont les patrons à se poser des questions pratiques ou économiques (ressources humaines, support IT, communication de crise, droit, relations clients...). Les intervenants suivants ont déjà proposé leurs services :

- Christophe Barman, co-fondateur de Loyco SA
- Sandrine Bonvin et Christopher Faget, juristes-fiscalistes et associés fondateur de FIDAG Genève SA
- Charly Delay et Vincent Ottinger, Pragm@TIC-Consulting S.à.r.l.
- Isabelle Harsch, CEO de Henri Harsch HH SA
- Miles Hopwood, fondateur et CEO du Groupe Integraal
- Serge Patek, avocat, associé de l'Etude Barth & Patek
- François Vassard, CEO de Yucca SA.

Les démarches à suivre pour devenir intervenant ou pour profiter de leurs conseils se trouvent sur la page : www.ccig.ch/patron

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Pour minimiser les risques, soyons intelligents !

En période de crise, les entreprises sont plus vulnérables. C'est pourquoi il est important de maintenir un haut niveau de vigilance et de renforcer sa gestion des risques.

Le CCIGinfo poursuit sa série sur l'intelligence économique avec comme partenaire stratégique Geneva Intelligence (voir CCIGinfo no 5 – Avril 2020). Dans un contexte de crise, les conditions et méthodes de travail sont souvent relâchées et l'on assiste à l'émergence de nouveaux risques. Tour d'horizon.

Le télétravail, une porte ouverte à la cybercriminalité

Le contexte de crise sanitaire entraîne l'accélération de nouvelles pratiques qui auraient mis du temps avant d'être plus généralement adoptées. À cet égard, le recours massif au télétravail a mis en évidence le manque de préparation de nombreuses entreprises, notamment en matière informatique et d'accès à distance peu ou pas sécurisé. Bien que beaucoup d'entreprises aient élaboré des plans de continuité d'activité (PCA), la mise en application a pu se révéler laborieuse.

Au-delà des aspects techniques, c'est la culture même de la gestion des risques qui est soudainement passée au second plan avec pour corollaires un affaiblissement général des contrôles, une perte de confidentialité et l'exposition des données des entreprises ayant recours à des applications tierces (notamment étrangères, pour les visioconférences), une vulnérabilité du secret de fonction dans certaines professions réglementées (études d'avocats, notaires, médecins...).

Or, comme le relève la centrale d'enregistrement et d'analyse pour

la sûreté de l'information MELANI, la Suisse connaît une recrudescence de cyberattaques et d'arnaques téléphoniques depuis le début des mesures de confinement.¹ Parmi les phénomènes amplifiés et mis en lumière par la situation de crise, relevons une aggravation des fraudes liées aux cartes de crédit, une augmentation des fraudes liées aux cryptoactifs, un redoublement des activités de social engineering (notamment « l'arnaque au président »)². À cela s'ajoute les risques de fraudes internes et de malveillance.

Ces risques mettent en lumière la nécessité de maintenir un haut niveau de vigilance et de renforcer les procédures en place, de les appliquer et de les pérenniser.

Devoir accru de conformité et de due diligence

Parmi les pratiques reconnues de l'intelligence économique et très fréquemment utilisées, quel que soit le secteur d'activité, la due diligence occupe une place importante. Il s'agit de l'ensemble des vérifications préalables auxquelles un acteur économique va procéder avant de s'engager dans une relation d'affaire.

Cette pratique, très connue dans le milieu bancaire et les contrôles de conformité aux lois (compliance) pourrait être négligée en période de crise lorsqu'il s'agit prioritairement de pérenniser son core-business et de se concentrer sur l'essentiel. Face à une pesée d'intérêts, la tendance serait au relâchement. Or, c'est dans les moments cruciaux qu'il faut privilégier une stratégie de long terme et éviter des désagréments qui pourraient précéder par la suite l'entreprise.

Pour les PME, qui n'ont pas de division ou d'expert responsable de la

conformité, des due diligence ou de la gestion des risques, l'externalisation de prestations en intelligence économique peut les soutenir ponctuellement. Cela s'avère particulièrement pertinent en cas de doute sur des fournisseurs, partenaires, candidats ou encore des clients ou investisseurs.

Il s'agit d'éviter de payer cher demain ce que l'on a négligé dans l'urgence aujourd'hui.

Veiller à sa réputation

Une période de crise est également propice aux risques réputationnels. Les difficultés que traverse une entreprise, même momentanément, peuvent rapidement entamer la confiance voire susciter un doute préjudiciable parmi les équipes, les clients et plus généralement dans le marché. Il arrive parfois que la solidité même de l'entreprise soit questionnée.

Au-delà d'une stratégie de communication efficace et d'une capacité à gérer la crise, il est tout aussi important de rester attentif à la notoriété et surtout à la perception de l'entreprise.

C'est pourquoi l'identification de signaux faibles est stratégique car ceux-ci peuvent servir de baromètre à la réputation et permettre d'établir des prévisions. En effet, de nombreux indices révélateurs donnent le pouls d'une entreprise, respectivement d'un concurrent. Leur mesure, méthodique, représente un avantage compétitif et décisionnel.

Qu'il s'agisse de veille e-réputationnelle ou de veille concurrentielle, les services d'intelligence économique collectent et analysent des informations afin d'émettre des recommandations susceptibles de limiter les risques accrus en période de crise. ■

Offre pour les Membres de la CCIG

En cette période incertaine, l'accès à l'information stratégique peut constituer un avantage compétitif. Grâce à un partenariat avec Geneva Intelligence, la CCIG propose à ses Membres des prestations privilégiées en matière d'intelligence économique.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : www.ccig.ch/inteleco

¹<https://tinyurl.com/melanicoVID> ²<https://tinyurl.com/arnaqueresident>

INDUSTRIE

Agile, l'industrie genevoise !

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera début juin sur Léman Bleu sa 13^e émission, qui portera sur les entreprises genevoises ayant réorienté leurs activités pour participer à l'effort sanitaire du Covid-19.

Cette émission comprendra l'interview en plateau d'Andy Ras-Work, CEO de la société Niklaus. Dans le reportage, on entendra Rémy Giglio de l'entreprise éponyme, à Carouge, qui fabrique des masques réutilisables avec des imprimantes 3D, ainsi que Marc Bähni, propriétaire d'une boutique de vêtements et qui

INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

fabrique des masques sanitaires sous l'appellation Swiss Mask.

Pour rappel, les partenaires que sont la CCIG, l'OPI, la FTI, l'UIG et la DG DERI proposent chaque mois sur Léman Bleu une émission thématique de 12 minutes, qui fait découvrir la mutation de l'industrie genevoise. Une plongée au cœur des sociétés technologiques, pour découvrir le savoir-faire, la diversité des métiers et les talents des entreprises à la pointe du secteur. ■

Pour voir la 12^e émission du « Monde de demain », qui porte sur les cosmétiques genevoises : <https://tinyurl.com/lemondededemain12>



INNOVATION

L'innovation ouverte appartient à tous !

En cette période de pandémie, l'innovation ouverte connaît un coup d'accélérateur. L'Etat, l'Université de Genève, Open Geneva et plus d'une trentaine d'acteurs de l'économie s'unissent autour d'un projet de Fonds d'innovation de crise et de résilience.

Les principaux acteurs de l'économie locale, dont bien sûr la CCIG, se mobilisent pour mettre en lien ressources financières et expertise. « Il faut pour trouver des solutions d'urgence en commun, que ce soit pour la santé des travailleurs ou

pour le soutien des commerçants, estime Thomas Maillart, président d'Open Geneva. En cela, l'intelligence collective et financement participatif, sorte de prêt citoyen, est une combinaison adaptée aux circonstances ». En clair, l'objectif visé est de tester une dizaine de projets disruptifs qui répondent aux enjeux actuels. Et à moyen terme, ces processus d'innovations collaboratifs devraient renforcer durablement le tissu socio-économique genevois. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://opengeneva.org/resilience>

COMMERCE INTERNATIONAL

Vers une chute du commerce international

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la pandémie de Covid-19 pourrait faire reculer le commerce mondial de 13 à 32 % en 2020, soit davantage que lors de la crise de 2008.

L'effondrement du commerce international ne devrait épargner aucune région du monde. L'Amérique du Nord et l'Asie devraient être les plus impactées, allant jusqu'à une baisse de 40 % des exportations. L'Europe et l'Amérique du Sud devraient, quant à elles, enregistrer une contraction maximale de 30 %. Parmi les secteurs les plus touchés, ceux qui connaissent des difficultés d'approvisionnement (électronique ou industrie lourde), ainsi que les services tournés vers les transports et les voyages. Et pour 2021 ? Les perspectives de reprise restent incertaines. Cela dépendra à la fois de la durée de l'épidémie et de l'efficacité des mesures étatiques.

CHARGES ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES

L'économie freinée par trop de bureaucratie

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement suisse afin d'alléger les charges administratives des entreprises, celles-ci continuent au contraire de se renforcer. C'est ce que révèle le dernier rapport d'activité sur l'allègement administratif publié par le Conseil fédéral en novembre 2019¹. Le point sur l'évolution de la situation en matière de charges administratives et sur les moyens à disposition pour limiter leur accroissement.

Photo by Sharon McCutcheon on Unsplash



Le constat du rapport du Conseil fédéral est sans appel : les trains de mesures adoptés ces dernières années n'ont pas permis de réduire suffisamment les coûts de la réglementation et la charge administrative des entreprises a, dans l'ensemble, tendance à augmenter. Le rapport d'activité 2016-2019 du Forum PME², une commission d'experts extra-parlementaire composée de 15 membres issus de branches économiques touchées par les charges administratives et les coûts de la réglementation, confirme que les charges administratives se sont renforcées pour les entreprises suisses ces dix dernières années. Cette évolution est notamment révélée par les enquêtes sur la perception subjective des entreprises, réalisées pour le baromètre de la bureaucratie du SECO³. Il ressort de cette enquête que deux tiers des plus de 2000 entreprises interrogées considèrent leur charge administrative comme *lourde* ou *plutôt lourde*. Les cinq domaines générant la charge subjective la plus élevée sont, d'après cette étude, les projets de construction, l'hygiène alimentaire, l'importation et l'exportation de marchandises, la présentation des comptes, la révision et la taxe sur la valeur ajoutée. Au total, les 205 000 PME suisses de trois collaborateurs et plus ont dépensé quelque 490 millions de francs par mois pour les charges administratives externes

en 2018. Cela équivaut à un montant total d'environ 5,9 milliards de francs pour toute l'année 2018⁴.

La bureaucratie, un frein à la compétitivité

Si des réglementations sont indispensables à l'activité économique, le foisonnement normatif provoque un coût considérable pour les entreprises, l'économie et la société. Il est en outre potentiellement nuisible à la compétitivité internationale de la place économique suisse. Le rapport de compétitivité 2017-2018 du Forum économique mondial (WEF) dénonce en ce sens une charge administrative trop importante pour les entreprises suisses et estime que cela constitue « *l'obstacle principal au développement économique en Suisse* »⁵.

La Banque mondiale constate quant à elle que la compétitivité des conditions cadre en Suisse a, en comparaison avec d'autres pays, sensiblement régressé ces dernières années. Le pays ne se trouve plus qu'au 36^e rang des économies où l'environnement réglementaire est le plus propice aux affaires. Classée en 15^e position en 2007, la Suisse a chuté au 36^e rang en 2020⁶. Il paraît urgent d'adopter des mesures supplémentaires en matière d'allègement administratif.

Lutter contre une tendance qui s'aggrave

La volonté du Conseil fédéral de procéder à des allègements administratifs et les mesures prises en ce sens semblent avoir été passablement diminuées par les nouvelles réglementations introduites en parallèle. En effet, si de nombreuses mesures ont permis de réduire les coûts dans certains domaines et de freiner la progression des charges administratives, un grand nombre de nouvelles réglementations ont parallèlement été adoptées : elles ont annulé les effets positifs des mesures d'allègement introduites. De l'avis des membres du Forum PME, une inversion de tendance ne pourrait être opérée que si le processus réglementaire et le cadre institutionnel sont adaptés. Les mesures prises jusqu'ici et les instruments mis en place ne sont actuellement pas à même de contenir de manière efficace la progression des charges et coûts de la réglementation au niveau fédéral.

Imaginer des moyens de contrer efficacement cette tendance est d'autant plus urgent que plusieurs chantiers législatifs en cours nécessiteront inévitablement des réglementations supplémentaires induisant des charges administratives. Citons à titre d'exemple la réglementation des dispositifs médicaux, le congé paternité ou encore les réglementations climatiques et environnementales.

Les pistes envisagées par le Conseil fédéral

Du côté du Conseil fédéral, on mise sur un renforcement de l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR). Il s'agit d'un instrument permettant d'étudier et de présenter les effets économiques des projets législatifs fédéraux. Le 6 décembre 2019, le

Conseil fédéral a révisé les directives pour l'AIR. Celles-ci introduisent notamment un *quick check* (qui fournit à un stade précoce une première estimation approximative des principaux impacts des projets législatifs fédéraux) et standardisent l'estimation et la présentation des coûts de la réglementation pour les entreprises : si plus de 1000 entreprises ou une branche spécifique sont affectées par une augmentation des coûts de la réglementation, ces derniers doivent faire l'objet d'une estimation quantitative et être présentés dans le rapport explicatif du Conseil fédéral. Cette mesure devrait permettre une meilleure prise en compte de l'impact réel des projets de lois sur la charge administrative des entreprises. Elle devrait donc permettre une limitation de la surenchère administrative.

Le Conseil fédéral a également réagi positivement à deux récentes motions parlementaires. Premièrement la motion 16.3388 Sollberger (UDC), qui induira que l'administration fédérale aura l'obligation légale d'estimer systématiquement les coûts induits par les nouvelles réglementations et de développer un système de monitoring du fardeau réglementaire. Deuxièmement, la motion 16.3360 du Groupe libéral-radical, qui exige de soumettre à la majorité qualifiée les projets de réglementation représentant un fardeau particulièrement lourd pour les entreprises. Ces deux projets prometteurs feront l'objet d'une procédure de consultation préparée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. L'ouverture de la consultation est prévue à la fin de 2020.

S'inspirer de l'étranger ?

À l'étranger, certains gouvernements adoptent des principes drastiques. C'est le cas du Canada, qui a adopté en 2012 dans le cadre de la *loi sur la réduction de la paperasse* la règle du « un pour un » dans le but de diminuer la lourdeur de son administration. Le concept est d'une simplicité déconcertante : pour chaque nouveau règlement qui crée un fardeau administratif pour les entreprises, un règlement existant doit être abrogé⁷. Même s'il ne s'agit pas d'un principe miracle en raison d'une mise en application parfois difficile, la règle du « un pour un » a le mérite de faciliter la suppression des réglementations inutiles et de limiter le foisonnement bureaucratique.

Agir afin de faciliter la reprise économique

De son côté, la CCIG constate également les préoccupations croissantes de ses entreprises membres vis-à-vis de l'augmentation des charges administratives. Imaginer des solutions d'allègements et se doter des outils nécessaires est d'autant plus critique en cette période de sortie de crise liée au coronavirus. La CCIG ne manquera pas de rendre les parlementaires cantonaux et fédéraux attentifs à ce souci des entreprises, qui doit être pris en compte dans la politique de relance. Lutter contre la surenchère administrative est indispensable afin de contribuer à une reprise efficace. À long terme, cela permettra également de contribuer à la résilience du tissu économique suisse face aux crises de ce type en renforçant l'agilité et la flexibilité des entreprises. ■

ERRATUM

Dans le dossier du CCIGinfo de mai 2020, quelques imprécisions se sont glissées concernant les prestations de l'OFPC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue). Le fait que « des tutoriels remplacent peu à peu les ateliers de la Cité des métiers », mais aussi que « les apprentis et stagiaires poursuivent leur formation en entreprise en privilégiant, pour certains, le télétravail » était erroné, nous a précisé Damien Berthod, directeur de son service de l'information. Le CCIGinfo prie l'OFPC et les lecteurs de l'excuser de cette erreur.

¹ Conseil fédéral, Allègement administratif, bilan des années 2016 à 2019, novembre 2019, <https://tinyurl.com/allgementadmin> ² <https://tinyurl.com/forumPME>

³ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Institut LINK, « Monitoring de la bureaucratie » (avril 2019). ⁴ Ibid.

⁵ Forum économique mondial (WEF) : « The Global Competitiveness Report 2017-2018 », qui montre à la p. 278 que la charge administrative est considérée comme l'obstacle principal au développement économique en Suisse. La situation ne s'est depuis pas améliorée (voir « Rapport 2019 », p. 535), la Suisse a même régressé de deux places en ce qui concerne l'indicateur « Poids des réglementations étatiques ».

⁶ Rapport du World Bank Group, Doing Business 2020, <https://tinyurl.com/businessreg2020>, p. 4.

⁷ Gouvernement du Canada, 2012, Limiter le fardeau administratif que la réglementation impose aux entreprises : Guide sur la règle du « un pour un », <https://tinyurl.com/unpourun>

LE COIN DE L'ARBITRAGE

L'avenir appartient à ceux qui savent régler efficacement leurs litiges



En raison de la crise actuelle, les problèmes et sujets de désaccords commerciaux sont si nombreux qu'il est aussi inutile qu'impossible de les lister. Il va s'agir de les régler au mieux afin de permettre aux entreprises de subsister et de redevenir profitables au plus vite.

Pour cela, les phases d'analyse de la situation et de réflexion sur les différentes options, risques et opportunités doivent être entreprises avec soin. Lorsque des problèmes juridiques se posent, une discussion avec un juriste ou un avocat expérimenté amènera des éclairages légaux et procéduriers importants. Et si les parties impliquées se montrent suffisamment communicatives et constructives, les négociations ont des chances de succès. Mais, lorsque celles-ci n'apportent pas les résultats escomptés, vont surgir notamment les questions suivantes: Que dit le contrat sur la résolution de litige? Vaut-il la peine de saisir la justice, malgré son coût, sa durée et son résultat incertain? En cas de succès, est-ce que l'autre société aura les moyens de payer ou de livrer ce qui avait été convenu? Vaut-il mieux laisser tomber? Y a-t-il des alternatives?

Les principales Chambres de commerce suisses, dont notamment la CCIG, se sont unies depuis des années pour offrir deux modes de résolution de litige très efficaces en matière commerciale, et particulièrement en période de crise: la médiation et l'arbitrage. Les procédures sont gérées de manière strictement confidentielles et neutre par leur institution dédiée: la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), qui figure parmi les 15 institutions les plus renommées au monde à cet effet.

La médiation offre l'avantage de permettre aux parties de garder complètement la main sur leur litige et sur le processus. Elle offre souvent la possibilité de maintenir ou de restaurer les relations client-fournisseur, propriétaire-locataire (commercial) ou entre associés.

À l'issue des négociations, avec ou sans médiation, lorsqu'un accord amiable n'a pas pu être trouvé pour résoudre intégralement le litige, l'arbitrage permet de soumettre les questions juridiques restantes à un tiers neutre (ou trois), le ou les arbitres, qui les trancheront au vu du droit applicable et des faits que les parties auront établis.

Pour bénéficier des services de médiation et d'arbitrage commerciaux, le mieux est d'être prévoyant déjà lors de la signature des contrats commerciaux, ou de leurs avenants, et d'y inclure des clauses de médiation et d'arbitrage telles que celles proposées par SCAI sur son site. Si cela n'a pas été fait à la signature du contrat, les parties peuvent toutefois encore se mettre d'accord de soumettre leur litige à la médiation et à l'arbitrage auprès de SCAI au moment des tentatives de négociation du litige.

■ POUR EN SAVOIR PLUS: www.swissarbitration.org

AGENDA

WEBINAIRES

Pour le mois de juin sont proposés les webinaires suivants:

8 juin 2020 de 10h à 11h30
La solution est-elle digitale pour commerces et restaurants?



10 juin 2020 de 16h à 17h 15
L'intelligence économique: un avantage compétitif pour les acteurs économiques

23 juin 2020 de 8h à 9h 15
Table ronde du Grand Genève:
La RSE au temps du Covid



Cycle « Coronavirus: comment adapter son modèle d'affaires au digital »

11 juin 2020 de 17h à 18h
Architecture de: Comment convertir plus de visiteurs de votre site web en prospects?



■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3700 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier,
Caroline Ming, Alexandra Rys,
Erik Simonin

Publicité:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations:
publications@ccig.ch



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



imprimé en Suisse

ÉDITEUR

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

CGN

TGV Lyrn

GONET 175
BANQUIERS 1845 2020

ARGENT

école-club
MIGROS

MEDIAONE
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

GED - COEURS . IT
devillard

BeVisible
SWISS

BRONZE

Allianz

PROTECTAS

PSS
IT solutions SA

BDO

eu Business School

generation easyJet

P&G

SWISS RISK CARE
REASSURANCE

integra Groupe

BALESTRAFIC

JTI

fert
SINCE 1871

INSTITUT FLORIMONT

SIG

TRUB
TP PUBLICITE SA

Electricité
Vitale
Vert
100% écologique 100% locale

Fait ici, pour ici,
avec nous.

Plus de 100 projets environnementaux et d'innovation durable financés par les Fonds Vitale de SIG.